

13 JANVIER - 29 JANVIER ÉLECTIONS INTERNES

CA ACADÉMIQUE ET
BUREAUX
DÉPARTEMENTAUX

Modalités et bulletin de vote
dans ce numéro

**MEILLEURS VŒUX
POUR 2021 !**

SOMMAIRE

Pages 2-3 : Grève du 26 janvier 2021

Page 4

- Lycées, bac, Parcoursup : an II de la réforme du lycée et du Bac

Pages 5-11 : Élections internes SNES

- Modalités
- Bulletin de vote
- Professions de foi et listes

Page 12

- Collèges

Page 13

- Avancement
- Les maths en France

Page 14

- Stage AED national : compte rendu

Page 15

- Stage AESH académique : compte rendu
- Retraités

Page 16

- Agenda
- Stages du SNES-FSU
- Syndicalisation

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie
483 ZAC des Vautes.
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

ÉDITO

2021 : dès janvier, on ne lâche rien !

Après un trimestre éprouvant pour l'ensemble des personnels, les vacances étaient bienvenues ! Repos et déconnexion étaient indispensables... Pendant ce temps, le gouvernement n'observait pas de trêve et poursuivait ses mauvais coups !

La distribution était bien établie, avec pour chaque séquence un protagoniste attitré : Bruno Lemaire lançait les hostilités en remettant la réforme des retraites parmi les priorités du gouvernement, Gérald Darmanin continuait de défendre sa "loi de sécurité globale" liberticide, Emmanuel Macron douchait les espoirs des membres de la Convention citoyenne pour le climat...

Dans l'éducation, le ministre ne pouvait rester à l'écart de cette surenchère de mesures rétrogrades. Le 21 décembre, deux décrets étaient publiés donnant au chef d'établissement le contrôle de l'ordre du jour des conseils d'administration et rendant la commission permanente facultative... Suivra une ordonnance en date du 24 décembre (!), changeant les règles d'organisation du bac et donnant les moyens au ministère d'en informer les élèves jusqu'à 15 jours avant le début des épreuves ! On retrouve dans ces mesures les logiques de la loi Blanquer (l'"École de la confiance" !) et de la loi de transformation de la fonction publique. Modification des prérogatives ou suppression de la commission permanente, du conseil d'administration, des commissions paritaires, des CHSCT : l'objectif est d'encadrer voire d'empêcher tout débat avec les représentants des personnels et de faire des cadres A que nous sommes de simples exécutants dociles.

Stop à cette réforme du lycée qui creuse les inégalités, stop à cette réforme de l'éducation prioritaire qui oublie les élèves des quartiers les plus défavorisés, stop aux nouvelles suppressions de postes inscrites dans le budget 2021, qui vont encore dégrader les conditions d'apprentissage ! Stop aux annonces en trompe l'œil de JM Blanquer sur la revalorisation "historique" de nos professions, quand les mesures effectives vont laisser 69% des collègues sans augmentation !

Grève 26 janvier : pour nos salaires et nos conditions de travail

Le service public d'Éducation est à un tournant, c'est maintenant qu'il faut agir. Il faut diminuer les effectifs dans les classes, augmenter les salaires, revenir sur les réformes contestées. C'est le sens de l'appel à la grève le mardi 26 janvier d'une large intersyndicale, à l'initiative de la FSU. **Changement d'année, mais pas d'état d'esprit : la combativité sera toujours au rendez-vous. Toutes et tous en grève le 26 janvier !**

La force du collectif sera nécessaire pour mener les batailles qui nous attendent ! Toute la section académique du SNES vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année, et vous espère nombreuses et nombreux dans les actions à venir !

Bertrand HUMEAU, 3 janvier 2021



GRÈVE LE

Exigeons la
et un autre budget

SALAIRES

LE MINISTRE :

Une « revalorisation historique »

Jean-Michel Blanquer

LA RÉALITÉ :

- 69 % des personnels ne sont pas concernés et rien pour les AED AESH ;
- Pas de compensation des pertes liées à l'inflation ;
- Une prime d'équipement qui exclut les CPE et les professeurs documentalistes.



RENTRÉE 2021

LE MINISTRE :

« L'Éducation nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire. »

Jean Castex

LA RÉALITÉ :

- 1 883 suppressions d'emplois dans les collèges et les lycées à la rentrée 2021 ;
- Depuis 2018, 7 490 emplois supprimés dans le secondaire ;
- Depuis 2018, aucune création d'emplois de CPE, d'AED, de Psy-ÉN !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

**POUR NOS SALAIRES
ET NOS CONDITIONS
DE TRAVAIL**

26 JANVIER

Revalorisation et pour l'Éducation



ÉDUCATION PRIORITAIRE

LE MINISTRE :

« Nous allons
refonder la carte
de l'Éducation
prioritaire »

Jean-Michel
Blanquer

LA RÉALITÉ :

- Contractualisation des moyens ;
- Mise en concurrence des équipes et des établissements ;
- Risque de perte des indemnités et bonifications.



CRISE SANITAIRE

LE MINISTRE :

« Nous sommes
préparés à tout »

Jean-Michel
Blanquer

LA RÉALITÉ :

- Des conditions de sécurité sanitaires non garanties ;
- Une improvisation permanente ;
- Moyens, programmes, examens : rien pour tenir compte des effets de la pandémie.



Pour proposer

**lutter
agir !**

 **sn**es
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

 **ENGAGÉS
ET CITOYENS**

POUR UNE VRAIE REVALORISATION

POUR UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS LES CLASSES

POUR UNE RELANCE AMBITIEUSE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE LA CRISE SANITAIRE

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE LE 26 JANVIER**

LYCÉES, BAC, PARCOURSUP**AN II DE LA RÉFORME DES LYCÉES ET DU BACCALAURÉAT :****L'ORGANISATION MÉTHODIQUE DU CHAOS, LA CASSE DE LA DÉMOCRATISATION !**

Les lycéens et tous les enseignants constatent année après année les dégâts irréparables causés par la mise en œuvre imposée par une minorité de la réforme des lycées et du baccalauréat qui peut, *a posteriori*, être considérée comme totalement irresponsable, faisant primer l'idéologie la plus rétrograde sur tout autre considération.

Le nouveau lycée, avec la disparition des séries devait renforcer la mixité genrée et sociale dans toutes les classes, relancer les séries technologiques en souffrance, permettre enfin aux lycéennes de s'inscrire davantage dans les formations scientifiques, répondre mieux aux attentes des élèves

de poursuivre dans une voie générale de plus en plus obscure pour eux. La mixité sociale n'est pas renforcée, bien au contraire : dans les classes de première de la voie générale la triplette d'enseignement de spécialité la plus suivie (Mathématiques, Sciences physiques, SVT) accueille une proportion d'élèves issus d'IPS les plus favorables (certainement les mieux renseignés sur les pièges de Parcoursup). Cette triplette devient préférentiellement doublette Maths-Sciences Physiques en terminale. La présumée « offre variée » a reproduit dans les choix des élèves et des familles la série S mais, plus grave, les lycéennes sont proportionnellement moins nom-

d'Occitanie de la convention cadre pour le développement des langues régionales va contraindre notre académie à trouver les moyens horaires nécessaires pour tenter de renverser la tendance néfaste mis en œuvre par la réforme du lycée et du baccalauréat.

La réforme du baccalauréat devait « simplifier » le bac pour tous les élèves selon la doxa ministérielle reproduite à tous les échelons. Les épreuves terminales du baccalauréat consommeraient, selon le Ministre, trop de temps scolaire pris sur le dernier mois de Première et de Terminale : tel est l'argument mis en avant pour « reconquérir le mois de juin ». Le résultat actuel est bien pire pour les élèves : ils sont évalués pour le baccalauréat durant toute leur année de Première et toute leur année de Terminale. La pression sur les enseignants devient de plus en plus prégnante. La Covid-19 a obligé le Ministre à reculer l'année dernière sur la 2^e vague des E3C et sur les épreuves pour la spécialité abandonnée en fin de première. Depuis la rentrée 2020, la question du maintien des E3C se posait. Les partisans du contrôle continu à tout va et les défenseurs du baccalauréat maison ont remporté la bataille en arrivant à obtenir du Ministre la généralisation du contrôle continu couvrant maintenant 40 % des notes du bac. La mise en place d'une moyenne des moyennes occupe tous les personnels et surtout les esprits de tous les élèves. La simplification annoncée se transforme en vrai labyrinthe avec en sus la problématique de Parcoursup qui pousse à de très nombreux bidouillages locaux peu respectueux des principes d'un service public national d'éducation.

Le SNES-FSU poursuit la bataille pour une autre réforme du lycée et du baccalauréat plus ambitieuse pour tous les élèves. Il revendique que toutes les épreuves en cours d'année soient transformées en épreuves terminales en fin d'année scolaire.



selon le dogme libéral de l'offre adaptable en permanence à la demande. Sur ce point, même les défenseurs les plus convaincus de la réforme, dont le SNES-FSU ne fait absolument pas partie, ont actuellement beaucoup de mal à continuer à assurer la promotion de cette réforme au regard des chiffres éloquentes qui permettent de poser un constat très inquiétant : les séries technologiques n'ont pas relancé leur attractivité grâce à cette réforme. Bien au contraire la STI2D s'effrite, les autres formations attirent toujours aussi peu de lycéens. Seule la série STMG bénéficie, du moins à la rentrée 2020, d'une hausse de ses effectifs issus des classes de seconde n'ayant pas à cœur

breuses à s'inscrire dans cette triplette que ce qu'elles étaient du temps de la série S. La triplette HGSSP, SES, Mathématiques, devenant en terminale SES-HGSSP reproduit l'ex série ES, mais sans les mathématiques qui ne font pas partie du tronc commun. Dans le même temps, la réforme qui avait été construite avec le postulat de départ de faire des économies importantes de moyens horaires pour absorber au mieux à coût constant les générations plus nombreuses d'élèves issus du baby boom de l'an 2000, met à mal les disciplines optionnelles : nombre d'options (LV3, LVC, Arts,...) sont en voie de disparition dans les lycées. La signature par la Rectrice de Région académique

ÉLECTIONS INTERNES SNES : CA DU S3, BUREAUX DES S2, RETRAITÉS

VOTE DU MERCREDI 13 JANVIER AU VENDREDI 29 JANVIER 2021

RÈGLEMENT ÉLECTORAL

Conformément au règlement intérieur du S3 de Montpellier et aux règlements intérieurs des quatre S2 de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales, les élections pour le renouvellement de la CA académique, des bureaux départementaux et du secrétariat des retraités auront lieu **du mercredi 13 janvier au vendredi 29 janvier 2021**.

Les secrétaires départementaux (ou leur représentant) ainsi que les représentants académiques des retraités, sont membres de droit de la CA, avec voix délibérative.

Sont électeurs : tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment du vote.

Le vote est recueilli par consultation individuelle des syndiqués, dans le cadre du S1. La liste des électeurs du S1 est établie sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier du S1.

Le vote est émis sous double enveloppe cachetée, à l'aide du bulletin de vote ci-dessous, avec émargement obligatoire de l'enveloppe extérieure et de la liste d'émargement.

Chaque S1 reçoit une liste d'émargement et un procès-verbal de dépouillement. **Le dépouillement a lieu dans chaque établissement sous la responsabilité de la section, dès la clôture du vote.**

Le proces-verbal de dépouillement et la liste d'émargement sont impérativement expédiés au S3 par la poste, dès le dépouillement. **Attention : le PV de dépouillement doit être accompagné de la liste d'émargement sous peine d'annulation des votes de l'établissement.**

Cas particuliers

- Les syndiqués exerçant au moment du vote dans un établissement différent de celui où ils ont payé leur cotisation (TZR rattachés, etc...) votent **dans le S1 où ils exercent** après inscription sur la liste électorale par le secrétaire du S1 qui procède aux contrôles nécessaires auprès du S1 d'origine et du S3.
- Les syndiqués **retraités et isolés votent par correspondance** : bulletin de vote à découper, à mettre dans une enveloppe sans mention et cachetée, cette dernière étant insérée dans une 2^e enveloppe comportant au verso le nom de l'expéditeur et sa signature, et au recto en haut à gauche, la mention « **élection CA retraité (ou isolé)** », et à **poster au plus tard le 29 janvier 2021 à l'adresse du SNES** : Enclos des Lys, Bât. B, 585 rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier.
Tous les isolés, pour l'élection du bureau du S2, choisissent une liste dans la colonne du département de leur résidence.
- **Seuls les retraités votent dans le cadre 3.**



BULLETIN DE VOTE

Les élections académiques (vote 1) et départementales (vote 2) ont lieu en même temps que les votes sur le rapport d'activité nationale et le rapport financier national (vote 4 ; documents envoyés à chaque syndiqué avec l'US 803 du 19/12/2020). Le vote 3 ne concerne que les retraités-es.

Utilisez le bulletin de vote ci-dessous qui contient la totalité des votes. Les syndiqué-es exerçant en établissement au moment du vote votent dans leur établissement. Les retraité-es et isolé-es votent par correspondance. (cf. ci-dessous).

VOTE N° 1 : C.A. ACADÉMIQUE (S3)				VOTE N° 4 VOTES NATIONAUX	
ENTOURER LA LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION et sans tendances		ÉCOLE ÉMANCIPÉE		
		Stéphane AUDEBEAU Elsa BERNARDY Hervé FUMEL	Mireille GUIBBERT Claire POUSS Arnaud ROUSSEL		Dominique BLANCH Philippe GONZALES Marguerite POULAIN
					COCHER LES CASES CHOISIES
VOTE N° 2 : BUREAUX DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES (S2)				RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL	
ENTOURER LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION		POUR <input type="checkbox"/>
AUDE	(Liste U&A et sans tendances) Myriam VIALANEIX Hélène MAILLOT	Dominique BLANCH Jacques COSTE	Youri LE JANNOU Hélène JOUANNY		CONTRE <input type="checkbox"/>
GARD	(Liste U&A et sans tendances) Jérôme AMICEL Claire AZNAR				ABSTENTION <input type="checkbox"/>
HÉRAULT	(Liste U&A et sans tendances) Diane ARVIEU TRONEL-PEYROZ Carole NEJJARI	Jean PILLOY Carole CALMELS			
PYRÉNÉES ORIENTALES	Géraldine MORALES Guillaume PALANCHON				
VOTE N° 3 : CONCERNE UNIQUEMENT LES RETRAITÉS				RAPPORT FINANCIER NATIONAL	
ENTOURER LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION		POUR <input type="checkbox"/>
	Jean-Yves BARBIER Joël BEGOU.	Catherine GOSSEZ Bernard CANAL	Rosine CHARLUT Pierre BERGÈS		CONTRE <input type="checkbox"/>
				ABSTENTION <input type="checkbox"/>	

UNITÉ ET ACTION

POUR UN SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE, DE LUTTES ET DE PROPOSITIONS.

POUR UN SNES OFFENSIF QUI UNIT NOS PROFESSIONS



Ce renouvellement des instances départementales et académique du SNES-FSU se fait dans un contexte sanitaire inédit. Cette situation préoccupante est gérée de manière autoritaire, au détriment de nos libertés publiques fondamentales, par un gouvernement qui navigue à vue et fait le choix de renvoyer au local la responsabilité du bilan : c'est inacceptable. Pour autant, cette crise sanitaire ne doit pas masquer les attaques subies contre l'École, la Fonction Publique, notre modèle social et nos libertés.

Le gouvernement poursuit la casse des services publics et met en place une politique libérale qui brise notre pacte social issu de la Libération. Les réformes du Bac et du lycée, mises en œuvre par Blanquer, parcoursup, autonomie des collèges, mise à mal de l'éducation prioritaire, dynamitage des CIO, vies scolaires exsangues... participent d'une idéologie utilitariste et concurrentielle de l'École. Les suppressions de postes, entraînant baisse de l'offre de formation et augmentation des effectifs par classe, participent de la même logique. Ces contre-réformes sélectionnent les élèves, renoncent à l'éducabilité de tous et organisent le tri social !

La loi de transformation de la Fonction Publique, avec la destruction du paritarisme et la disparition des CHSCT a ouvert une guerre au syndicalisme que

nous portons, en mettant au pas tous les fonctionnaires. Enfin, l'absence de revalorisation de nos métiers dans toutes leurs dimensions conduit à pérenniser la crise de recrutement et à déprécier nos professions.

Ces choix libéraux se retrouvent dans l'ensemble de la politique gouvernementale, qu'il s'agisse des domaines fiscaux, économiques et sociaux ou encore des réformes de l'impôt ou des retraites.

Faire bouger les lignes...

Dans un tel contexte de crise sociale grave et de précarité accrue, comment les discours aux relents poujadistes et la montée des intolérances ne pourraient-ils pas faire bon chemin ?

Pourtant d'autres choix sont possibles. Dans le courant de pensée Unité & Action (UA), majoritaire dans le SNES et dans la FSU, nous restons plus que jamais porteurs de propositions alternatives qui mettent égalité, solidarité, humanisme et fraternité au cœur de nos réflexions. UA est un lieu de débats, d'analyses, de projets et de luttes. Pour nous, l'Éducation ne doit pas être la reproduction de la société et de ses injustices. Elle n'a ni vocation à dégager une élite ni à contribuer à la formation d'une main-d'œuvre disponible et employable selon les besoins et critères patronaux. Elle doit permettre à tous les jeunes de devenir des citoyens épanouis et émancipés. Nous réaffirmons les principes de droit à l'éducation pour toutes et tous, de gratuité, de laïcité et de continuité du service public sur tout le territoire. L'État doit rester garant de tels engagements par la reconnaissance de nos

missions et métiers, la revalorisation de nos fonctions et le renforcement de nos statuts. Notre projet éducatif s'inscrit dans celui de transformation globale de la société que nous voulons plus juste, plus démocratique, dans laquelle les richesses créées ne seraient plus confisquées par quelques-uns. Cela passe par une fiscalité revue qui permette à l'État d'améliorer la qualité des services publics et d'être le garant du droit de chacun à l'Éducation en toute égalité.

Rassembler, débattre et agir sur tous les fronts

Pour faire face à de tels enjeux, le rapport de force ne peut pas être décrété mais doit être réfléchi, construit, partagé et porté par l'ensemble de notre profession afin que dans la plus grande unité nous puissions peser sur les choix politiques.

C'est encore et toujours cet esprit d'unité combative et constructive qui nous guide dans Unité & Action, afin que soient partagées par le plus grand nombre les propositions d'alternatives que nous portons au SNES et à la FSU, pour l'École et la jeunesse, la Fonction Publique et les services publics.

Rassembler la profession pour créer les rapports de force indispensables et imposer d'autres choix, c'est la voie que vous propose Unité et Action.

Stéphane AUDEBEAU, Elsa BERNARDY,
Hervé FUMEL, Mireille GUIBERT,
Claire POUS, Amaud ROUSSEL.
Florence DENJEAN-DAGA,
Bertrand HUMEAU, Raymond LABORIE.

UNITÉ ET ACTION

CA du S3

(Liste UA et sans tendances)

Stéphane AUDEBEAU Lycée Joliot-Curie - Sète
 Elsa BERNARDY Lycée Feuillade - Lunel
 Hervé FUMEL Lycée Chaptal - Mende
 Mireille GUIBBERT Lycée Pompidou - Castelnaudary
 Claire POUS Collège Vallée Verte - Vauvert
 Arnaud ROUSSEL Collège Marie Curie - Pignan
 Marc MOLINER Lycée Jean Lurçat - Perpignan
 Frédérique OREFICI Collège Philippe Lamour - La Grande Motte
 Florence DENJEAN-DAGA Lycée Dhuoda - Nîmes
 Sarah LETOUZEY Lycée Anthonioz De Gaulle - Milhau
 Cyril GARCIA Lycée Feuillade - Lunel
 Magali VINCENT Lycée Victor Hugo - Lunel
 Carol CIAMPI CPE - Collège Paul Valéry - Roquemaure
 Raymond LABORIE Lycée Jean Monnet - Montpellier
 Emmanuelle MAGNANI Psy EN - CIO Montpellier Centre
 Thierry JOUVE Collège F. Desmons - St Génies de Malgoirès
 Anne-Sophie JOUTEL Collège Feuchères - Nîmes
 Diane ARVIEU TRONEL-PEYROZ Collège Philippe Lamour - La Grande Motte
 Jean JOURNET Retraité
 Carole NEJJARI Lycée Joseph Vallot - Lodève
 Marie-Laure CONSEIL-NEVEU Non titulaire - Collège - St Gervais sur Mare
 Monique GAY Retraitée
 Maya AMER MOUSSA Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Jerome AMICEL Lycée philippe Lamour - Nîmes
 Mélanie AZAÏS Collège Bourillon - Mende
 Claire AZNAR Collège Le Bosquet - Bagnols sur Cèze
 Julien BARBIER Collège Denis Diderot - Alès
 Jean-Paul BAREIL Collège Jean Macé - Perpignan
 Christophe BENOIT Lycée Henri IV - Béziers
 Emmanuel BOIS Lycée Daudet - Nîmes
 Patrick BORDE Collège Alain - Carcassonne
 Isabelle BOZA Collège Mont Duplan - Nîmes
 Romain BRISSAC Collège - Lédignan
 David CRUNELLE Collège Le Bosquet - Bagnols sur Cèze
 Bernard DUFFORG Retraité
 Amelle El GHORFI Collège Victor Hugo - Sète
 Charlotte GEHIN Lycée Feuillade - Lunel
 Gérard GIRONELL Lycée Arago - Perpignan
 Clémence GOURET Collège Pierre Delmas - Sainte Énimie
 Clément GRENET Lycée Jean Moulin - Béziers
 Bertrand HUMEAU Lycée Dhuoda - Nîmes
 Catherine KAWA Collège Pic St Loup - St Clément de Rivière
 Olivier LANDRY Collège Escholiers de la Mosson - Montpellier
 Alexandre LASNEL Collège Anglade - Lézignan Corbières
 Delphine LECUREUIL Lycée Jules Guesde - Montpellier
 Tifenn LE MARTELOT Lycée Anthonioz De Gaulle - Milhau
 Isabelle LEVASSEUR AESH - Collège Louise Michel - Ganges
 Maguelone MARC Collège Jules Ferry - Montagnac
 Jean Marie MASSA Lycée Jean Monnet - Montpellier
 Christine MUNOZ Lycée Jacques Prévert - Saint Christol Lez Alès
 Géraldine MORALES Lycée Arago - Perpignan
 Guillaume PALANCHON Collège Joffre - Rivesaltes
 Pauline PEREIRA Collège Pablo Casals - Cabestany
 Sandrine PERNIN Collège Ray Charles - Fabrègues
 Guillaume REX Lycée Jean Monnet - Montpellier
 Sandrine RIVES DI GIUSTO Lycée Germaine Tillion - Castelnaudary
 Christine SAINT-JOANIS Lycée Joffre - Montpellier
 Isabel SANCHEZ Lycée Rosa Luxemburg - Canet en Roussillon
 Thomas SANTUCCI Collège Les Oliviers - Nîmes
 Françoise SUREDA Lycée Christian Bourquin - Argelès sur Mer
 Hélène TALAGRAND Collège Henri Rouvière - Le Bleyard
 Tiffany THELLIER Collège Jean Bène - Pézenas
 Florence THIEBAUT Lycée Daudet - Nîmes
 Ignacio VALENZUELA Collège Paul Langevin - Elne
 Myriam VIALANEIX Lycée Jules Fil - Carcassonne
 Isabelle VOLLE Lycée Peytavin - Mende

BUREAU DU S2 DE L'AUDE

(Liste UA et sans tendances)

Myriam VIALANEIX Lycée Jules Fil - Carcassonne
 Hélène MAILLOT Collège Les Fontanilles - Castelnaudary
 Claire BORDE Collège Varsovie - Carcassonne
 Stéphanie CAUQUIL Collège Delteil- Limoux
 Patrick BORDE Collège Alain - Carcassonne
 Sandrine RIVES DI GIUSTO Lycée Germaine Tillion - Castelnaudary
 Alexandre LASNEL Collège Anglade - Lézignan Corbières

BUREAU DU S2 DU GARD

(Liste UA et sans tendances)

Jérôme AMICEL Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Claire AZNAR Collège Le Bosquet - Bagnols-sur-Cèze
 Romain BRISSAC Collège - Lédignan
 Tifenn LE MARTELOT Lycée Anthonioz De Gaulle - Milhau
 Julien BARBIER Collège Denis Diderot - Alès
 Emmanuel BOIS Lycée Alphonse Daudet - Nîmes
 Cécile HERNANDEZ Lycée Albert Camus - Nîmes
 Mohammed HAMMANI Lycée Albert Einstein - Bagnols-sur-Cèze
 Marine MARC Collège Eugène Vigne - Beaucaire
 Laurence GAUTIER Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Anna FERRIER Collège F. Desmons - St Génies de Malgoirès
 Anouk LALOYAUX Collège La Gardonnenque - Brignon
 Thomas SANTUCCI Collège Les Oliviers - Nîmes
 Marie LEGAL Collège Le Redounet - Uzès
 Maya AMER MOUSSA Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Florence THIEBAUT Lycée Alphonse Daudet - Nîmes
 Thierry LOUIS Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Thierry JOUVE Collège F. Desmons - St Génies de Malgoirès
 Isabelle BOZA Collège Mont Duplan - Nîmes
 Thibaut BASTIDE Collège Jean Vilar - Saint Gilles
 Marion THOMAS Collège Condorcet - Nîmes
 Carol CIAMPI Collège Paul Valéry - Roquemaure
 Bertrand HUMEAU Lycée Dhuoda - Nîmes
 Henri JABOT S1 retraités

BUREAU DU S2 DE L'HÉRAULT

(Liste UA et sans tendances)

Diane ARVIEU TRONEL-PEYROZ Collège Philippe Lamour - La Grande Motte
 Carole NEJJARI Lycée Joseph Vallot - Lodève
 Cyril GARCIA Lycée Feuillade - Lunel
 Elsa BERNARDY Lycée Feuillade - Lunel
 Maguelone MARC Collège Jules Ferry - Montagnac
 Julien LANDAIS Collège Arthur Rimbaud - Montpellier
 Clément GRENET Lycée Jean Moulin - Béziers
 Christine SAINT JOANIS Lycée Joffre - Montpellier
 Stéphane AUDEBEAU Lycée Joliot Curie - Sète
 Arnaud ROUSSEL Collège Marie Curie - Pignan
 Tiffany THELLIER Collège Jean Bène - Pézenas
 Noémie ARCELIN Collège du Jaur - St Pons de Thomières
 Souad OAMAR Collège Les Escholiers de la Mosson - Montpellier
 Delphine LECUREUIL Lycée Jules Guesde - Montpellier
 Didier LECHABLE Collège de la Petite Camargue - Lansargues
 Philippe ESCOFFIER Collège de la Voie Domitienne - Le Crès
 Christophe BENOIT Lycée Henri IV- Béziers
 Denis FÉSTOR Collège Simone Veil - Montpellier
 Saad BELLAJ Collège Simone de Beauvoir - Frontignan
 Valerie ESTARAGUE Collège Dardé - Lodève
 Sébastien GROSJEAN Lycée Loubatières - Agde
 Sébastien RIBERPREY Collège Krafft - Béziers

BUREAU DU S2 DES PYRÉNÉES ORIENTALES

Géraldine MORALES Lycée Arago - Perpignan
 Guillaume PALANCHON Collège Joffre - Rivesaltes
 Isabel SANCHEZ Lycée Rosa Luxemburg - Canet en Roussillon
 Marc MOLINER Lycée Jean Lurçat - Perpignan
 Pauline PEREIRA Collège Pablo Casals - Cabestany
 Ignacio VALENZUELA Collège Paul Langevin - Elne
 Caroline DELCOR-FOURNIER Lycée Déodat de Séverac - Céret
 Bastien CAZES Lycée Maillol - Perpignan
 Aurelia SIMON Collège les Albères - Argelès sur Mer
 Jean-Paul BAREIL Collège Jean Macé - Perpignan
 Gérard GIRONELL Lycée Arago - Perpignan

ÉCOLE ÉMANCIPÉE



Un autre monde d'après est possible.

L'irruption des gilets jaunes d'abord, l'énorme mouvement autour des retraites ensuite, les massives mobilisations féministes, contre le racisme et les violences policières et contre le réchauffement climatique enfin montrent que le consensus mou qui renvoie dos à dos les « progressistes » et les « populistes » s'effiloche. La lutte des classes re pointe le bout du nez et met dans la rue des personnes qui ne défilaient pas ou qui ne défilaient plus. Malgré une dure et inédite répression du mouvement social et de la jeunesse, nos collègues ont tenu bon contre des réformes honnies et un ministre disqualifié et ont mis à l'ordre du jour quatre urgences.

Urgence sanitaire

Même si nous avons obtenu dans les lycées quelques aménagements, on est encore loin du compte. Le ministre se décharge de toute responsabilité et renvoie les décisions au local où tout et n'importe quoi devient possible. Dans l'attente d'un vaccin, les masques doivent être gratuits pour les élèves et les personnels et un dépistage massif doit être organisé. Pour permettre la distanciation physique grâce à des groupes à effectifs réduits et améliorer l'entretien des locaux, un plan de recrutement de personnels de tout métier est nécessaire.

Urgence sociale

La loi dite de « sécurité globale » restreint nos libertés et prépare un monde d'après inquiétant. Il est

encore temps de la mettre en échec. Nous sommes tous horrifiés par le sort qui a été fait à notre collègue Samuel Paty, mais on ne règlera pas des problèmes réels avec de somnolentes affirmations. Il n'y a pas d'un côté les « séparatistes » et leurs alliés « islamo-gauchistes » et, de l'autre, les « républicains » et les « laïques ». Ne laissons pas aux réactionnaires et aux racistes le haut du pavé. Refusons la délation et la criminalisation de nos élèves.

La farce du « Grenelle » de l'éducation n'a que trop duré. Non seulement le ministre tente de monnayer son aumône par un alourdissement de nos tâches, mais il annonce des primes. Revendiquons une augmentation uniforme des salaires, par exemple 100 points d'indice pour tous, ce qui ferait une augmentation nette de plus de 300€ par mois. La réforme des retraites doit être définitivement abandonnée et il faudra abroger la loi dite de « modernisation » de la fonction publique.

Urgence climatique

La recherche illimitée du profit conduit l'économie capitaliste à produire des objets inutiles en épuisant les ressources naturelles et envoyant toujours plus de CO2 dans l'atmosphère. Ce mode de production n'est pas compatible avec l'écologie. Il est en contradiction avec la satisfaction des besoins fondamentaux de l'humanité. Le capitalisme vert est une illusion funeste. Avec la jeunesse, mobilisons le SNES et la FSU, notamment dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Urgence éducative

JM Blanquer applique la stratégie du choc scolaire: sans débat, dans le plus grand mépris, il détruit vite, méthodiquement, l'Education Nationale en profitant de la crise sanitaire. En mars, il teste en grandeur nature le travail à distance, où le tout numérique cher à son cœur a en réalité montré ses limites en accentuant les profondes inégalités existantes et prouvé que le présentiel est la méthode pour combattre ces dernières. Puis il organise le désordre et sabote l'hommage à S.Paty. Laissant chaque établissement se débrouiller, il instaure, un jour, des protocoles sanitaires insuffisants, un autre, après injonctions contradictoires, un système hybride dans les lycées, en oubliant les collègues. Il intensifie le contrôle continu, la pression sur les élèves et les enseignants dont il veut faire de simples exécutants, dévoués à l'évaluation permanente et abandonnant leur expertise. Exigeons le report des épreuves de spécialité, la suppression du grand oral et un aménagement des épreuves du bac.

Engagé.e.s au quotidien à tous les niveaux du syndicat, les militant.e.s École Émancipée ne construiront pas le monde d'après seul.e.s. La lutte collective a encore de beaux jours, si possible heureux, devant elle. Donnez du poids à vos idées, votez, faites voter pour les listes ouvertes présentées par la tendance École Émancipée.

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

CA du S3

Dominique BLANCH	Lycée Louise Michel - Narbonne
Philippe GONZALES	Lycée Picasso - Perpignan
Marguerite POULAIN	Lycée Paul Valéry - Sète
Carole CALMELS	Lycée Mermoz - Montpellier
Laurent WAGENER	Lycée Docteur Lacroix - Narbonne
Jean PILLOY	Lycée Joffre - Montpellier
Bastien MARCHINA	Collège Louis Cahuzac - Quarante
Françoise SARDA	Lycée Joffre - Montpellier
Jean-Louis TOUTON	Lycée Comte de Foix - Principauté d'Andorre
Hélène KINACH	Lycée Mermoz - Montpellier
William VEY	Lycée Jean Monnet - Montpellier
Anne GEVAUDAN	Lycée Louise Michel - Narbonne
Nathalie RUIZ	Collège Ambrussum - Lunel
Jacques COSTE	Collège Les Mailheuls - Coursan
Delphine PETIT	Collège Vincent Badié - Montarnaud
Thérèse DINAR BAKIOUI	Lycée Ernest Ferroul - Lézignan
Catherine THOMAS	Lycée Mermoz - Montpellier
Emilie DEFOLIE	Collège J. Anglade - Lézignan Corbières
Pascale BRIDAÏ	Lycée Mermoz - Montpellier
Laurence PETER-NORTH	Lycée Joffre - Montpellier
David HERMET	Lycée Clémenceau - Montpellier
Joëlle POISEUL	Lycée Louise Michel - Narbonne
Viviane ALRIC	Collège des Aiguerelles - Montpellier
Bruno GARDE	Collège La Nadière - Port La Nouvelle
Marie CILIA	Lycée Mermoz - Montpellier
Florent JOUINES	Lycée Louise Michel - Narbonne
Jean-François DARRACQ	Collège Clémenceau - Montpellier
Francis SCHROEDER	Retraité
Catherine GOSSEZ	Retraîtée
Odile HIMEUR	Retraîtée
Antoine RABADAN	Retraité
Bernard CANAL	Retraité
Pierre-Yves DACHEUX	Retraité
Laurence PILLOY	Retraîtée
Colette MOLLEX	Retraîtée

BUREAU DU S2 DE L'AUDE

Dominique BLANCH	Lycée Louise Michel - Narbonne
Jacques COSTE	Collège les Mailheuls - Coursan
Emilie DEFOLIE	Collège J. Anglade - Lézignan Corbières
Laurent WAGENER	Lycée Docteur Lacroix - Narbonne
Anne GEVAUDAN	Lycée Louise Michel - Narbonne
Bruno GARDE	Collège La Nadière - Port la Nouvelle
Thérèse DINAR BAKIOUI	Lycée Ernest Ferroul - Lézignan

BUREAU DU S2 DE L'HÉRAULT

Jean PILLOY	Lycée Joffre - Montpellier
Carole CALMELS	Lycée Mermoz - Montpellier
Marguerite POULAIN	Lycée Paul Valéry - Sète
Bastien MARCHINA	Collège Louis Cahuzac - Quarante
Françoise SARDA	Lycée Joffre - Montpellier
Hélène KINACH	Lycée Mermoz - Montpellier
William VEY	Lycée Jean Monnet - Montpellier
Delphine PETIT	Collège Vincent Badié - Montarnaud
David HERMET	Lycée Clémenceau - Montpellier
Marie CILIA	Lycée Mermoz - Montpellier
Jean-François DARRACQ	Collège Clémenceau - Montpellier
Catherine THOMAS	Lycée Mermoz - Montpellier
Laurence PETER-NORTH	Lycée Joffre - Montpellier
Nathalie RUIZ	Collège Ambrussum - Lunel
Pascale BRIDAÏ	Lycée Mermoz - Montpellier
Viviane ALRIC	Collège des Aiguerelles - Montpellier
Catherine GOSSEZ	Retraîtée
Laurence PILLOY	Retraîtée
Bernard CANAL	Retraité
Odile HIMEUR	Retraîtée
Colette MOLLEX	Retraîtée
Pierre-Yves DACHEUX	Retraité

ÉMANCIPATION (AUDE)

Pour un syndicalisme de luttes et une école de l'émancipation



Malgré la situation sanitaire et la crise sociale, le gouvernement persiste dans sa casse des services publics, à l'hôpital en supprimant des lits, en fermant des centres d'impôts, ... et sa contre réforme des retraites toujours d'actualité.

Avec l'état d'urgence sanitaire encore prolongé, il accentue la répression policière, envers les syndicalistes, les lycéen.nes et étudiant.es, intensifie la traque des sans-papiers...

Dans l'Éducation, avec le « Grenelle des professeurs », c'est un projet de déformation du métier dont nous ne voulons pas.

Et encore blocage des salaires, casse du statut, augmentation de la précarité, hausse constante de la charge de travail (2ème heure supplémentaire imposée, effectifs en hausse régulière), forte réduction des droits syndicaux, scandaleuse réforme de l'Université et de la Recherche, mais surtout aucun moyen supplémentaire pour assurer un enseignement de qualité pour tou.tes les élèves et étudiant.es dans les conditions sanitaires actuelles.

Dans le secondaire la réforme du lycée accentue les inégalités au nom d'une pseudo-autonomie.

À cela s'ajoute un mépris total des personnels, une culpabilisation et une mise en concurrence au nom du « bien des élèves » par des « chefs d'établissement - managers ».

Blanquer en a aussi profité pour promouvoir l'enseignement à distance et transformer le bac 2020 en contrôle continu, son projet de toujours : des économies plutôt qu'une **éducation de qualité pour le plus grand nombre**.

La crise pèse sur le métier et ces difficultés nouvelles sont aggravées par le dirigisme du ministre, son mépris et sa gestion erratique de la situation sanitaire.

Il est urgent d'adopter une orientation, une stratégie et des pratiques permettant de **stopper Macron et Blanquer**.

Nous revendiquons un **plan d'urgence pour l'éducation** :

- aménagement circonstanciel des programmes et des examens,
- fin du gel du point d'indice, rattrapage du pouvoir d'achat, avec une augmentation uniforme en points d'indice, on ne peut pas se contenter de la revalorisation a minima de Blanquer.
- retour aux garanties statutaires et baisse du temps de service.
- retrait des contre réformes ministérielles (bac, éducation prioritaire, Université et Recherche,...), de

l'évaluation des personnels.

- retrait du projet de formation initiale des enseignant.es et CPE

- recrutement effectif du personnel titulaire nécessaire dans toutes les disciplines.

- titularisation immédiate, sans conditions de concours ni de nationalité, des précaires (AED, AESH...), l'arrêt du recrutement des hors-statut.

- réaffirmation de la laïcité, indispensable pour assurer l'égalité du droit à l'éducation.

Nous voulons une **école vraiment égalitaire et démocratique**, donnant à tous les jeunes l'accès à une culture large et critique, dans un même lieu de scolarisation, à un rythme adapté, dans un cadre national (horaires, contenus, diplômes), avec des effectifs ne dépassant pas 25 élèves par classe, avec dédoublement, suivi et aide aux élèves.

Nous défendons d'autres pratiques syndicales, actions choisies pour leur efficacité : pratiques de désobéissance civile, action de refus ou de boycott, d'occupation d'établissements, blocage du système (grève à la rentrée...), et refusons la mise en avant du « dialogue social » si cher au MEDEF.

Toutes les formes d'actions peuvent être efficaces, mais **la grève reste fondamentale**, notamment la grève reconductible avec caisses de grève.

Les journées d'action dispersées sont inefficaces et démoralisent les collègues.

Nous refusons enfin un syndicalisme d'appareil avec décharges syndicales complètes, dirigeant.es inamovibles et coopté.es.

Nous soutenons les luttes pour les droits des femmes, contre toutes les oppressions, nous nous opposons à toutes les mesures liberticides, en particulier à la répression syndicale. Nous défendons les enfants de sans papiers et sommes solidaires de celles et ceux qui soutiennent les migrant.es.

Ce syndicalisme est indispensable, le « monde d'après » ne se construira pas sans lui.

Votez et faites voter pour Émancipation, faites connaître notre orientation, défendez-la .

ÉMANCIPATION

BUREAU DU S2 DE L'AUDE

Youri LE JANNOU	Lycée J. Ruffié LIMOUX
Hélène JOUANNY	Lycée P. Sabatier CARCASSONNE
Christine PINET	Lycée J. Ruffié LIMOUX
Diane RICHARD	Collège Grazaillies CARCASSONNE
Jean-Luc BERNEDE	Retraité
Marie Line NOVELLO	Retraîtée
Jean-Luc BLANCHARD	Retraité

Aucune liste (CA académique et Bureaux départementaux) n'a été présentée par Front Unique. Cependant, dans le cadre de l'expression des différents courants de pensée, nous publions la profession de foi reçue selon la procédure et le calendrier votés lors de la CA académique du 12 novembre 2020.

FRONT UNIQUE

La responsabilité immédiate de la direction du SNES :

- **Exiger le retrait intégral du projet de loi « sécurité globale »**

- **Proposer l'organisation, dans l'unité des organisations syndicales (CGT, FO, FSU, UNEF...) d'une manifestation nationale au siège du pouvoir pour imposer son retrait**

Il en va de la capacité des personnels à combattre l'offensive contre l'enseignement public et les statuts.

Avec leur projet de loi de « sécurité globale », Macron et son gouvernement veulent franchir une étape majeure vers un État policier.

Au-delà de l'article 24 qui attaque la liberté de la presse, ce projet programme le renforcement des polices municipales et des services de sécurité privés, renforce le contrôle de la population et des manifestants (drones, vidéosurveillance...).

S'y ajoute la « loi de programmation pour la recherche » (LPR) sanctionnant toute « perturbation » des universités par des peines jusqu'à 3 ans de prison.

Et la répression généralisée contre les lycéens et personnels qui s'opposent à la politique gouvernementale. Les sanctions inouïes contre nos collègues de Melle en témoignent.

C'est le droit de manifester, de s'opposer aux contre-réformes que le gouvernement voudrait interdire !

La crise du capitalisme qui ressurgit avec violence ordonne au gouvernement de prendre les mesures les plus extrêmes. Macron l'a affirmé : « *Peut-être que je devrai faire des choses dures dans la dernière année de mon mandat, dans les derniers mois, (...) qui rendront impossible le fait que je sois candidat.* » (Brut, 4/12).

Il s'agit d'interdire que toute résistance à cette politique puisse s'organiser.

Dans l'enseignement public, les statuts sont un obstacle fondamental à l'amplification des contre-réformes. « Expérimentations » et dérogations aux statuts sous couvert d'« urgence sanitaire », réduction du nombre de postes aux concours, recours massif aux contractuels... tout témoigne d'une volonté forcenée de mettre en œuvre les objectifs de la loi « Fonction Publique » en substituant des postes précaires aux postes statutaires.

Macron et Blanquer veulent aller plus loin, c'est le sens du « Grenelle de l'éducation » : en finir avec les règles et garanties collectives en matière de rémunération, de missions, de mutations, de recours face à la hiérarchie... déjà à l'œuvre avec la liquidation du rôle des commissions paritaires.

Il faut se féliciter de la décision tardive des représentants du SNES et de la FSU de quitter les ateliers de ce « Grenelle », sous la pression des syndiqués et des enseignants. En effet, les revendications salariales – dégel de la valeur du point d'indice, rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis des décennies et augmentation générale des traitements indiciaires – sont en totale contradiction avec les « propositions » de Blanquer en termes de primes, actées dans la loi de finances. Mais les dirigeants du SNES n'auraient jamais dû mettre un pied dans ces « concertations » de pseudo-« revalorisation » !

La responsabilité particulière du SNES et de ses dirigeants, **c'est la défense inconditionnelle des statuts et des garanties collectives qui y sont attachées.** C'est pourquoi ils doivent se prononcer clairement : **A**

bas le Grenelle de l'éducation ! Bas les pattes devant les statuts nationaux des enseignants et personnels !

Ainsi, seront créées les conditions de l'affrontement avec ce gouvernement, pour le défaire.

Mais à l'heure où des centaines de milliers de jeunes et de travailleurs cherchent la voie du combat contre le projet « sécurité globale », c'est de l'issue de ce combat que dépendra l'aptitude des enseignants, comme celle de l'ensemble des travailleurs, à faire face aux autres dimensions de son offensive.

C'est aux dirigeants des organisations syndicales du mouvement ouvrier, garantes des libertés démocratiques, qu'il revient d'ouvrir une perspective à cette mobilisation : **leur responsabilité, c'est d'appeler dans l'unité à une manifestation nationale centrale, massive, au siège du pouvoir à Paris, sur le mot d'ordre de retrait pur et simple du projet de loi « sécurité globale ». C'est la responsabilité de notre syndicat d'œuvrer en ce sens.**

Votez Front Unique !

Contact :
Jean-Michel Spinazze
jeanmi191@gmail.com

COLLÈGES**RESTER UNIS, POUR MIEUX REBONDIR... ENSEMBLE !**

En collège, la période du premier confinement a considérablement creusé les inégalités scolaires. Ce constat est désormais unanimement partagé. La rentrée de septembre, sans aucun moyen nouveau pour pallier à cet état de fait, s'est avérée extrêmement « compliquée » pour les collègues et les élèves.

Depuis novembre, le refus du Ministère à s'attaquer à ces problématiques de fond, à accorder au second degré les moyens indispensables pour tenter de combler les inégalités creusées, à interdire les demi-groupes rend plus difficile encore la vie quotidienne des personnels et des élèves.

professions et de nos métiers... De ce point de vue, la tentative de confiscation du temps de réflexion pour l'hommage à Samuel Paty a amplifié ce « ras le bol », certains collègues ayant même été comptés grévistes ce jour-là ! Un tel manque de considération est intolérable. Nous sommes concepteurs et non pas simples exécutants sommés de gérer les flux d'élèves, voire de « faire garderie ».

*Aujourd'hui, dans les collèges :
« Nous n'en pouvons plus ! »*

Cette sensation de mépris parcourt toutes les salles des profs, pourtant, dans un tel contexte, dans un tel cli-

être validé ni évalué au cours de l'année ; seul est obligatoire le positionnement des élèves en fin de cycle, les conseils de classes du dernier trimestre de Sixième et de Troisième suffisent pour statuer.

À la rentrée a été annoncée la certification PIX (compétences numériques pour les élèves de Troisième) : une aberration de plus car PIX est un outil conçu pour valider au fur et à mesure des savoirs et savoir-faire sur un temps long. Hormis la direction et le référent numérique, aucun collègue n'est obligé de s'y coller ! Le stage de Troisième en entreprise étant rendu facultatif, nul besoin de mettre la pression sur les élèves, une semaine supplémentaire de cours en présentiel au collège ne sera pas du luxe.

Enfin nous devons renforcer les liens avec les vies scolaires et les AED qui sont en très grande souffrance en cette période. Ces personnels qui subissent une précarité inacceptable sont bel et bien essentiels au bon fonctionnement des établissements. Pour faire face au manque criant de ces collègues, il ne faut pas hésiter à demander des moyens auprès des DSDEN : les académies ont reçu des emplois du Ministère (certes trop courts... jusqu'en février !). Notons que le Rectorat de Montpellier, contrairement à d'autres, ne nous a pas transmis le volume de postes octroyés ?!...

Avec l'ensemble des personnels de nos collèges, nous devons tenir dans la plus grande unité. Mais tenir, c'est aussi réclamer ensemble la reconnaissance de nos métiers et une autre politique éducative ! **Ce sera tout l'enjeu des actions à venir et en particulier la journée de grève et de manifestations du 26 janvier !**

Thierry JOUVE



Les contraintes liées au « protocole renforcé » qui, sous couvert du « si possible », renvoient au local le « débrouillez-vous », sont souvent sources de tensions dans les collèges... et comment pourrait-il en être autrement : port du masque en continu, changement de salles pour les enseignants, quasi-impossibilité de varier les situations pédagogiques, tensions dans les vies scolaires et infirmeries.... ? Comment pourrait-il en être autrement alors que jamais ne sont évoqués par les interventions gouvernementales successives : nos rôles, nos missions, le sens de nos

mat qui vise à diviser, notre priorité est de permettre à tous de tenir bon dans la plus grande unité : aux enseignants et CPE de faire leur métier et aux élèves de partager les apprentissages malgré l'impact de la situation sur les pratiques pédagogiques et la réduction des espaces de sociabilité dans les établissements.

Il convient de ne rien se laisser imposer face aux vellétés du Ministère ou de certains chefs d'établissement. Rappelons par exemple que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture n'a pas à

AVANCEMENT D'ÉCHELON MIEUX VAUT TARD...

La loi de « transformation » de la fonction publique réduisant le rôle des commissions paritaires s'applique cette année à compter du 1/1/2021 pour toutes les opérations de promotions d'échelon ou de grade. Le législateur a simplement omis que dans l'éducation nationale, la gestion se faisant par année scolaire, des collègues allaient changer d'échelon entre le 1/9/2020 et le 31/12/2020, et que les CAPA n'étaient pas encore déssaisies de leur rôle à ces dates-là. Étant donné qu'il n'est pas possible d'examiner les collègues autrement que sur une année scolaire totale pour déterminer les 30% de promus à l'avancement accéléré des 7^e et 9^e échelons, des CAPA se tiendront bien cette année scolaire pour les CPE, les certifiés et les PsyEN ainsi que la CAPN pour les agrégés.

Cependant, elle seront plus tardives étant donné... le confinement et ses effets sur les rendez-vous de carrière. Ce n'est qu'en janvier que l'avis de la rectrice sur l'avancement accéléré sera donné, avec la période de contestation de ses avis, d'abord par des recours gracieux puis par des recours devant les CAPA ou CAPN. Ce n'est qu'après ces dernières que les commissions pour l'avancement accéléré des 7^e et 9^e échelons pourront se tenir, soit *a priori* à compter du mois d'avril.

Les collègues qui auraient dû bénéficier de l'avancement dit « à l'ancienneté » depuis le 1^{er} septembre auront par ailleurs remarqué que rien n'est encore acté sur leur feuille de paye ; en effet un décret paru le 5 mai 2020 permet de comptabiliser pour l'avancement les années de congé parental et de disponibilité pour élever un enfant, et ce pour une durée de 5 ans dans la carrière. Cette opération technique nécessitant une mise à jour informatique, chacun aura compris que plus de 6 mois plus tard, le ministère n'ait pas encore mis à jour ses logiciels... à jamais les derniers...

Arnaud ROUSSEL

ÉVALUATIONS

LES MATHS EN FRANCE : DES ÉVOLUTIONS INQUIÉTANTES

La dernière enquête internationale TIMSS¹ qui mesure le niveau en mathématiques des élèves de 4^e de 20 pays de l'UE et de l'OCDE a été rendue public le 8 décembre. Une fois de plus elle a mis en évidence la fragilité des connaissances mathématiques d'un grand nombre d'élèves et plus encore la baisse inquiétante des résultats de la France. Avec un score moyen de 483 nous sommes très en dessous de la moyenne des 20 pays (511) et nous occupons la 17^e place ! Seulement 2% de nos élèves se trouvent à un niveau avancé (652) et 11% à un niveau élevé (550) soit beaucoup moins que la moyenne des pays (11% et 34% respectivement). Les domaines les moins maîtrisés par nos élèves sont l'algèbre et les nombres et calculs. L'enquête relie ces résultats à un temps d'instruction des mathématiques relativement plus faible que dans les autres pays (11,2% contre 12,8 % du temps scolaire consacré aux maths). Par ailleurs, alors que dans l'ensemble des 20 pays il n'y a pas de différence de performance entre les filles et les garçons, la France fait partie des 5 pays où cette différence existe à l'avantage des garçons.

Mais le plus grave reste peut-être encore à venir. La réforme Blanquer du lycée crée toutes les conditions pour que les connaissances mathématiques des Français.es continuent à se dégrader. La filière générale du baccalauréat qui scolarise la majorité des lycéen.es a vu le nombre d'élèves qui font des mathématiques passer de plus de 86 % (S, ES et L-option maths) avant la réforme à 66% en 2019 et 61% en 2020 (spé maths en première). En terminale les mathématiques ont même été la spécialité de loin la plus fortement abandonnée par les élèves : 24% des élèves l'ont arrêtée dans l'académie. La baisse du choix de cette spécialité aggrave encore la différence de genre : au niveau national, 81% des filles de première générale faisaient des maths contre 61% en 2019 avec la réforme Blanquer.

Pour le SNES il est urgent de réintroduire un enseignement de mathématiques de la 6^e à la Terminale pour tous les élèves, des groupes à effectifs réduits garantis par une grille nationale, une meilleure articulation entre programmes de collège et de lycée pour donner plus de sens à la discipline. L'enjeu pour la société est considérable. D'une part, l'attrait pour les filières scientifiques risque de s'en trouver particulièrement affecté avec au final des pénuries de main d'œuvre dans un ensemble de secteurs professionnels : ingénierie en informatique, en électronique, dans le BTP et des techniciens ou analystes programmeurs pour n'en citer que quelques-uns. Tout le travail accompli depuis plusieurs années pour amener les filles vers ces filières est totalement à refaire. Au moment où il s'agit de reconstruire toute une industrie en lien avec le développement durable, la transition énergétique et la crise écologique, la France a besoin d'hommes et de femmes hautement qualifiés comme l'ont d'ailleurs compris l'Allemagne ou la Chine. D'autre part, on voit se former dans notre système éducatif un mécanisme dangereux et auto-entretenu qui conduit à reproduire le désamour toujours plus grand de nos élèves vers les maths : désintérêt pour les maths, baisse d'attrait des filières scientifiques, problème de recrutement des postes au concours (228 postes non pourvus en mathématiques en 2019 et 140 en 2020), recrutement de contractuels non formés, moindre formation scientifique des futurs enseignants notamment du premier degré, etc. Il est urgent de réagir : c'est l'avenir de la France que refuse de prendre en compte le Ministre Blanquer.

Stéphane AUDEBEAU

¹ <https://www.education.gouv.fr/timss-2019-l-etude-internationale-consacree-aux-mathematiques-et-aux-sciences-11930>

AED

COMPTE RENDU DU STAGE NATIONAL

Un stage spécial AED organisé par le SNES national s'est déroulé ces 2 et 3 décembre.

Bien évidemment, nous avons dû le tenir en visio conférence mais au lendemain d'une forte mobilisation des vies scolaires et à la veille de la tenue du congrès national à Montpellier du 29 mars au 2 avril, il était important de faire un point sur la situation dans les différentes académiques et sur nos mandats.

Le stage débute par une intervention de **Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU**, qui rappelle l'importance des AED dans notre système éducatif compte tenu de leurs missions pédagogiques et non seulement administratives.

Elle rappelle les revendications systématiques du SNES-FSU lors des interventions au ministère :

- la prime REP et REP+ pour les AED comme pour tous les autres personnels, alors même que la seule réponse du ministère est « Problème budgétaire ! ». INACCEPTABLE !
- une revalorisation salariale
- une baisse du temps de travail pour tous
- et un crédit d'heures de formation plus important pour les AED/étudiants

Frédérique Rolet rappelle également **l'importance de la grève nationale du 26 janvier** qui aura 3 axes : Respect des métiers, Moyens pour l'éducation, Salaires

Puis nous faisons un **rapide tour des académies** afin de juger de l'importance des rassemblements du 1^{er} décembre. Force est de constater que la colère gronde et que dans beaucoup d'établissements ce sont des vies scolaires au complet qui ont été fermées. Sur Montpellier, je fais remonter le constat d'une forte mobilisation essentiellement dans le Gard et l'Hérault.

Un collègue CPE fait une intervention en insistant sur **les missions éducatives qui doivent être confiées aux AED** et sur l'importance d'une reven-

STAGE ACADÉMIQUE SNES

AED

Connaitre ses droits
et porter les revendications

Jeudi 11 février 2021 de 10h à 16h

Montpellier (FSU – Maison des syndicats)

dication de statut étudiant/surveillant. En effet, nous faisons tous le constat qu'il y a une dérive vers des tâches administratives de plus en plus nombreuses qui occultent le cœur du métier

Le deuxième jour est consacré à la **discussion des mandats du SNES** sur ce métier qui a malheureusement remplacé celui des MI/SE depuis 2003.

Les mandats adoptés lors des différents congrès sont toujours d'actualité et il faut se donner les moyens de les renforcer davantage.

D'autres idées sont avancées pour nos mandats :

- Demander une **CCP distincte** des AESH compte tenu des disparités trop importantes avec les contrats AESH et ces CCP sont trop souvent exclusivement disciplinaires alors qu'on pourrait y traiter des thèmes divers comme le congé de formation, les postes à pouvoir, la grille de rémunération, etc.

- Extension du **crédit de formation à 400 h** pour les étudiants

- Réclamer un **recrutement rectoral**

Se pose alors la **question de la professionnalisation** des contrats AED. Question difficile à trancher et qui engendre de nombreux débats entre nous, de même que celle de la revendication des **contrats de 3 ans** pourtant prévus dans les textes. Nous savons que ces questions divisent nombre d'entre vous et qu'il est essentiel d'en débattre clairement. C'est d'ailleurs dans ce cadre, que chaque académie convient d'organiser en jan-

vier/février des stages académiques spécial AED où je l'espère vous serez nombreux à nous retrouver. **Celui de Montpellier est fixé au jeudi 11 février après midi.**

Enfin nous terminons ce stage par l'intervention d'un collègue du **secteur juridique** afin de faire un point sur les droits. Vous avez sûrement reçu le mémo spécial que nous avons édité en novembre et si des questions restent en suspens n'hésitez pas à nous contacter.

Une chose à retenir lorsque vous faites des recherches : quand la loi parle d' « agent public » le texte est applicable aux fonctionnaires et aux non titulaires alors que quand le texte parle de « fonction publique » il ne s'adresse qu'aux titulaires.

Beaucoup de thèmes ont été abordés lors de ces deux journées, alimentant la réflexion nécessaire sur la place et le rôle des AED dans le système éducatif. **Le SNES-FSU reste à leurs côtés pour défendre leurs intérêts et leurs droits !**

Mireille GUIBERT



AESH

COMPTE RENDU DU STAGE ACADÉMIQUE DU 5 NOVEMBRE

Un stage spécial AESH a été organisé par le SNES académique le 5 novembre dernier en présence de Catherine Soares responsable nationale de ce secteur. Les nombreuses questions évoquées ont donné lieu à la publication d'un mémo spécial distribué dans les établissements fin novembre.

Plusieurs questions pratiques et retours d'expériences ont été évoqués par les 25 participants et le développement des PIAL est bien sûr une préoccupation essentielle.

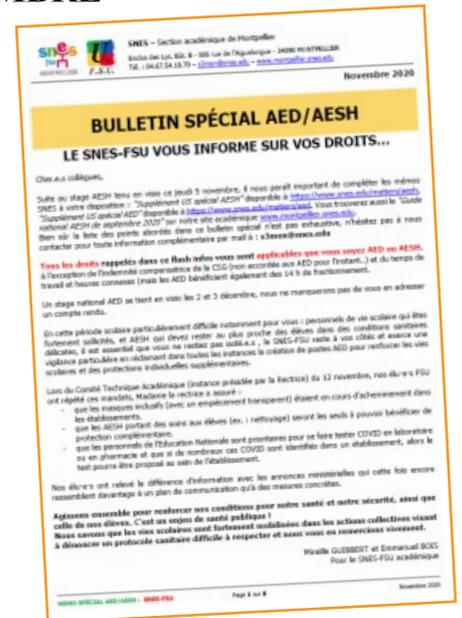
Cette année, les affectations et réaffectations se multiplient, interrompant des accompagnements fonctionnels, impliquant des frais de transports supplémentaires non pris en charge par l'employeur et bien sûr sans concertation avec les personnes concernées !

D'autant que nous n'avons que peu d'informations de la part de l'admini-

stration à ce sujet et que les textes concernant l'AESH référent sont sortis récemment (29 juillet et 23 octobre).

Beaucoup d'entre vous font ressortir la difficulté d'exercer leurs missions alors même que le nombre d'élèves à accompagner avec des pathologies variées s'accroît (3,4 voire 6 élèves) et que les tâches administratives se multiplient.

Nous dénonçons encore des salaires trop bas, même si l'indemnité compensatrice de la CSG va être enfin réglée (voir notre mémo), les temps partiels imposés souvent à 24 h ne permettent pas de sortir de la précarité d'autant que des emplois du temps de plus en plus « à trous » rendent impossibles l'acceptation d'un travail complémentaire, contrairement aux annonces ministérielles.



Les 6500 AESH que compte notre académie ont droit à un salaire décent et une reconnaissance de leur métier ! C'est ce que défend le SNES-FSU et dans ce but, nous appelons chacun à signer la pétition mise en ligne sur notre site en janvier, et à se mobiliser le jeudi 26 janvier 2021.

Mireille GUIBBERT

RETRAITÉS

MAZETTE*, QUELLE ANNÉE !

Souvenez-vous... l'hiver dernier, les manifestations se succédaient, le gouvernement en difficulté devait recourir au 49-3 pour tenter de faire passer une réforme des retraites dont personne ne voulait, qui risquait fort d'être bloquée par le sénat puis retoquée par le conseil constitutionnel et début mars se profilaient des élections municipales catastrophiques pour le parti du président.

Depuis, force est de constater que la longue parenthèse qui, espérons-le, est en train de se refermer, n'a guère permis l'expression militante ; mais les retraités du Snes ont gardé leur confiance dans le syndicat si l'on en juge par le niveau de la syndicalisation atteint en cette fin d'année.

Le groupe des 9 prévoit déjà une journée d'action fin janvier, sur le thème du pouvoir d'achat, d'autant plus nécessaire au moment où le gouvernement entend faire payer aux retraités et aux salariés le prix de la crise sanitaire.

Et tout converge en ce sens, quand on met en relation, d'une part le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites, qui préconise d'équilibrer le système de retraites par une stagnation des salaires et des traitements compensée par le recours accru aux primes et d'autre part le projet d'imposer aux fonctionnaires, sur le modèle de l'ANI pour le privé, une protection sociale complémentaire obligatoire dans laquelle la prise en charge partielle des cotisations par l'état aurait pour objectif évident de

donner des miettes de pouvoir d'achat sans revaloriser les traitements, tout en ouvrant la porte à une privatisation accrue de notre protection sociale !

Sue ce terrain, comme sur celui des libertés publiques, mises à mal par les mesures d'exception qui s'accumulent au nom de la crise sanitaire, l'unité s'impose entre actifs et retraités, dans la réflexion sur les enjeux des projets gouvernementaux comme dans l'action !

**interjection exprimant la surprise (1834) ; plus anciennement, terme péjoratif (1632) dérivé du nom picard de la mésange, cf. mauviette. En d'autres termes, un nom d'oiseau !*

Jean-Yves BARBIER

AGENDA

MUTATIONS INTER

- affichage des barèmes sur SIAM : à partir du 13 janvier 2021 (17h)
- contestation des barèmes : du 13 janvier (17h) au 28 janvier 2021
- date limite de demande tardive de participation au mouvement, d'annulation et de modification de demande : vendredi 12 février 2021
- transmission des résultats aux participants : mercredi 3 mars 2021



Pour plus d'infos consulter notre site :
www.montpellier.snes.edu

AVANCEMENT "ACCÉLÉRÉ"

(passages du 6^e au 7^e
et du 8^e au 9^e échelons : cf. p 13)

Le calendrier des CAPA (certifiés, CPE, PsyEN) et CAPN (agrégés) n'est pas encore connu.

DISPONIBILITÉS

Les demandes sont à effectuer pour le 1^{er} mars 2021 dernier délai, par la voie hiérarchique.

CONGÉ DE FORMATION

Les candidatures sont à saisir jusqu'au 11 janvier 2021.

TEMPS PARTIELS

Les demandes sont à effectuer pour le 31 mars dernier délai, à l'exception des temps partiels de droit qui peuvent intervenir en cours d'année scolaire suivant immédiatement un congé maternité, paternité, d'adoption, parental ou afin de donner des soins à un ascendant.

Pour des raisons d'organisation, le rectorat demande les remontées des établissements pour le 20 janvier 2021 (retour dans les secrétariats pour le 11 janvier 2021). Ne pas se bloquer sur cette date, la date légale restant bien le 31 mars.

STAGES SNES-FSU

- 8 janvier : stage académique - "Non titulaires" - Montpellier
- 14 janvier : stage départemental Aude - "Préparation de rentrée/DGH" - Carcassonne
- 19 janvier : stage départemental Hérault - "Préparation de rentrée/DGH" - Montpellier
- 21 janvier : stage départemental Gard - "Préparation de rentrée/DGH" - Nîmes
- 11 février : stage académique - "AED" - Montpellier
- 12 février : stage départemental PO - "État du 2nd degré : nos métiers malmenés" - Toulouges (report)
- 4 mars : stage académique - "CPE" - Montpellier

Attention : la demande de congé pour formation syndicale doit être adressée au rectorat 1 mois avant le stage. Voir notre site.

SYNDICALISATION

C'EST LE MOMENT !

À la lecture de ces lignes, certains parmi vous, venez de vous rendre compte que vous n'aviez pas encore réglé votre cotisation au SNES-FSU pour l'année scolaire 2020-2021 ; pas de panique ! Il est encore temps de le faire, l'année scolaire étant loin d'être terminée.

Si vous aviez réglé votre cotisation l'an passé avant le 31/12/19, vous pouvez encore bénéficier de la réduction d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (ou du crédit d'impôt du même taux, si vous n'êtes pas imposable), si vous nous retournez votre cotisation avec la date du 31/12/20, date à laquelle nous enregistrerons votre cotisation. Ceci est valable pour les paiements par chèque uniquement.

Les prélèvements se font à présent en 6 fois (joindre un RIB et remplissez l'autorisation de prélèvement si vous

utilisez ce moyen de paiement pour la première fois). Depuis l'an passé, les prélèvements sont comptabilisés par année civile pour les impôts, tout en restant par année scolaire syndicalement, ce qui peut expliquer les différences d'une année sur l'autre pour les collègues ne réglant pas leur cotisation à date régulière.

Vous pouvez également régler votre cotisation en plusieurs chèques, ou encore directement en ligne.

Attention : depuis deux ans, en raison de la mise en place du prélèvement à la source, le gouvernement a décidé de verser dès le 15 janvier 2021, l'équivalent de 60 % de la réduction d'impôt de l'année antérieure ; le solde intervenant en juillet 2021 après votre déclaration 2020. Si vous décidez de ne pas renouveler votre adhésion au SNES-FSU, il faudrait alors

rembourser l'avance perçue en janvier.

Si vous aviez réglé votre adhésion entre janvier et juin 2020, vous pouvez dès à présent renouveler votre cotisation en nous la faisant parvenir, soit directement, soit par l'intermédiaire du responsable de votre établissement.

Enfin, si vous n'étiez pas encore adhérent ou si vous n'étiez plus adhérent, vous êtes toujours le bienvenue au SNES, 1^{er} syndicat de la profession, défenseur du collectif, à travers la défense individuelle des collègues.

Par ailleurs, il vous faut être à jour de votre cotisation pour pouvoir participer aux élections internes du SNES, qui se dérouleront ce mois-ci.

Arnaud ROUSSEL